



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Lycée Général et
Technologique
Aristide BRIAND**

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE ARISTIDE BRIAND

CONSEIL D'ADMINISTRATION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE N°3 DU 18 FEVRIER 2021

2 RUE PIERRE SÉMARD
B.P. 3126 – 27031 EVREUX Cedex
☎ 02.32.23.69.00 * 📠 02.32.23.69.20
E.MAIL : 0270016W@ac-rouen.fr

Nombre de membres titulaires : 30
Nombre de présents titulaires : 22
Quorum: 16

Membres présents :

Membres de l'établissement siégeant de droit : M. Jean-Michel DIOT, Mme Elodie HEMARD, Mme Florence DAMERON, Mme Annie VOGEL,

Représentante de la collectivité de rattachement : Mme Chantal NUGUES-VILLETTE,

Représentant de la Commune : Mme Caroline CASTELNAU,

Représentants des personnels d'enseignement et d'éducation : Mme Cécile LAGOUANELLE, M. Benjamin GAUDRE, Mme Claire ESPINASSE, Mme FOSSEY, Mme Pascale DELAFENETRE-LUBAT, Mme Catherine BOUTTIER, M. Guillaume BOULET,

Représentantes des personnels ATSS : Mme Maryline BARGE, Mme Sophie DELABARRE, Mme Karine LECLERC,

Représentants des parents d'élèves : Mme Agnès BURNEL, M. Denis LEVEQUE, Mme Lydia LAVIEILLE, Mme Isabelle MEYZENQ

Représentante des élèves : Mme Malaury LECOQ, Mme KALOYAN Elena

Membres excusés :

M^{me} Karène BEAUVILLARD, représentante de la collectivité de rattachement,
M. Arnaud MABIRE, représentant de la Commune
Mme Mylène LAGARDE, représentante des parents d'élèves

Membres absents :

Mme Lila GHALI, CPE
Mme Eloïse VARILLON, personnalité qualifiée
M Mohamed SAID, Mme VINCENT Ngoc Thy, Mme Mélissa, YAZICI, représentants des élèves

<u>Nature des questions traitées :</u>	Pages
I - CONSEIL D'ADMINISTRATION	3
II - AFFAIRES FINANCIÈRES	4/7
III - ORGANISATION SCOLAIRE	8/10
IV - QUESTIONS DIVERSES	10

La secrétaire de séance



Madame LECLERC

Le Président



Jean-Michel DIOT

Monsieur le Proviseur, ouvre la séance à 17h40, souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Il présente également les excuses des personnes empêchées.

Conformément au règlement intérieur du Conseil d'Administration, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. M^{me} Karine LECLERC, membre élu suppléante, représentante des personnels ATSS, se porte volontaire.

Monsieur le Proviseur soumet l'ordre du jour à l'approbation des membres,

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

I - CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 30/11/2020

Le procès-verbal de la séance du 30 novembre 2020, transmis par voie électronique, est soumis aux voix pour approbation.

Monsieur le Proviseur sollicite les membres pour approbation du procès-verbal.

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Le Proviseur et Madame la Secrétaire générale- agent comptable font un point sur les importants travaux réalisés sur la cité scolaire, financés par la Région :

Le logiciel de restauration a été remplacé, les cartes d'accès au lycée et à la restauration ont toutes été changées, et de nouveaux plateaux ont été livrés. Une borne de paiement électronique pour les élèves et le personnel a été mise en place. Le paiement électronique est en cours d'installation pour permettre le règlement des factures par internet.

Les tourniquets d'accès au lycée ont été remplacés par des portillons. Ce choix a été fait par la Région, malgré l'avis défavorable argumenté par le lycée qui aurait préféré le maintien de ces tourniquets, lesquels garantissent une entrée individuelle avec possession obligatoire du badge.

Les travaux de câblage sont terminés, le réseau est désormais performant, cependant de nombreux dysfonctionnement persistent et sont liés à la migration du serveur pédagogique vers un SE4 et à des incompatibilités entre le serveur et les versions windows installées sur les ordinateurs, nécessitant des opérations de mise à jour sur les PC concernés.

La téléphonie a été totalement remplacée par la « téléphonie IP ».

Un travail d'étude est en cours pour modifier la sortie du parking afin de remédier à la dangerosité du passage commun véhicules/piétons, avec la création pour les véhicules d'un sens unique et d'une nouvelle sortie plus haut dans la rue.

Concernant la question de Madame BURNEL sur l'avancement de ce dossier, l'établissement est en attente de la Région qui est en négociation avec la commune. Madame NUGUES VILLETTE, représentante de la collectivité de rattachement va se renseigner.

Les internes sont autorisés à mettre leur véhicule au parking personnel, en revanche celui-ci ne peut pas être ouvert à tous les étudiants.

Madame DAMERON remercie les AED qui ont été mobilisés pour la surveillance durant les travaux au portail.

II – AFFAIRES FINANCIERES

A. AFFAIRES FINANCIERES DU GRETA DE L'EURE

✚ GRETA – DBM pour information

Vote d'une DBM de prélèvement sur fonds de roulement pour une admission en non valeur de Madame Aouadi pour un montant de 224.33€ ainsi que pour le paiement d'une facture liée à l'extension du câblage de 3 000€.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 8

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2021/50

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

✚ Conventions et contrats

Contrat avec CRT pour une liaison en 4g du site de Risle Seine à Pont-Audemer pour permettre à l'Antenne de fonctionner en attendant la réfection de la liaison internet par l'opérateur pour un montant de 214.66 € TTC.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 8

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2021/56

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

✚ Tableau des emplois GRETA

Mise à jour du tableau des effectifs : recrutement de personnels lié à des remplacements, de nouveaux postes suite au développement du dispositif # et au recrutement d'un informaticien : selon tableau joint.

La validation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 8

Bulletins nuls : 0

Pour : 14

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2021/51

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

B. AFFAIRES FINANCIERES DU LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE

1. CONVENTIONS – CONTRATS

✚ Conventions et contrats

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer les conventions suivantes dans le cadre de la mise en place du nouveau système de gestion de la restauration :

TurboSelf intendance numérique : convention pour accéder à un ensemble de services en ligne mis à la disposition de ses clients par l'entreprise TurboSelf Groupe dont le paiement en ligne permettant de créditer son compte (fonctionnement à la prestation), de payer une créance 'frais scolaire' (fonctionnement au forfait) et de payer toute créance de classe 4, telle que les Voyages Scolaire. Forfait annuel pour le paiement en ligne 2 000 transactions d'un montant de 872.88€HT, offert en 2021 et 2022.

Contrat d'abonnement de services à LM Control pour TPE (paiement électronique par CB) de la borne KIOSK TurboSelf avec un forfait à 10.50HT / mois.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/62

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Conventions et contrats

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer la convention avec la DGFIP intitulée « Formulaire d'adhésion au système d'acceptation des paiements par Carte Bancaire auprès des organismes publics » en lien avec la mise en place du module "MyTurboSelf" qui nécessite l'ouverture d'un compte commerçant de Vente A Distance Sécurisé (VADS) auprès de notre banque.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2021/54

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Convention A. Fresnel :

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable demande au Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Proviseur de signer la convention avec Lycée Augustin Fresnel : convention d'accueil à l'internat du lycée A. Fresnel de l'interne EYOUM Marie-Ange à partir du 8 février 2021 dans le cadre du dispositif PARI.

L'autorisation de signer la convention est soumise au vote :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2021/57

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Convention hébergement SRH

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer les conventions d'Hébergement et de restauration suivantes

- 3 Conventions avec le lycée Tristan Corbière à Morlaix Adrien CAPITAINE, CATTAROSI Mathis et Nicolas PONSAC en 1ère aéronautique option avionique durant leur stage à la base 107 d'Évreux du 29 mars 2021 au 23 avril 2021.

- 2 conventions avec le Lycée Augustin Hébert à Évreux pour l'accueil à la restauration de 2 élèves Malcom LE CUYER et Joey LE PROVOST (DP 4 jours) en stage au LP du 1er au 18/02/2021.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2021/61

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Conventions Microlycée

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer les conventions de partenariat pour les activités du microlycée 276 Ces projets sont financés par la dotation exceptionnelle de la Région arrivée en fin d'année 2020 et fléchées.

- Convention avec la compagnie "Une Chambre A Soi" pour mise en place d'atelier pour favoriser l'expression orale grâce à la lecture à voix haute, durant 3 journées de 6h pour un montant total TTC de 1 488,60 €

- Convention avec la psychologue Corine Bécot pour 25 séances de prestations psychologiques de gestion du stress au sein du microlycée Aristide Briand pour un montant total de 1350€

- Convention avec l'Association Particules pour la mise en place d'ateliers de pratique artistique de réalisation audiovisuelle à destination de lycéens, répartis sur 30 heures entre les mois de mars et juin 2021, avec M. BIANCO Valentin, intervenant de l'association Particules pour un total de 2400 € pour les 30H d'intervention

Cette autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 0	Bulletins nuls : 0	
Pour : 22	Contre : 0	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2021/64

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Convention Aéro

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer la convention avec l'association Aéro. Cette association a pour objet l'accompagnement des lycéens de Normandie dans leur orientation post-bac avec des présentations de filières, mise en relations avec d'anciens élèves diffusion d'informations et organisation d'événements. En échange de leurs interventions, le lycée s'engage à verser la somme de 1 200€ à l'Association AÉRO pour 12 conférences, soit 100€ par conférence ou 200€ par demi-journée (pour 2 conférences de 2h). Modifications des interventions prévues initialement en raison du Covid19.

Cette autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/53

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Contrat avec la société Astéria

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, de signer le contrat avec la société Astéria pour l'hébergement du site internet spécifique pour les filières "post-bac" du lycée dans le cadre des actions industrielles. Montant de la prestation 216€ TTC.

Cette autorisation de signature est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/55

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Convention mini résidence Musique

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur de signer la convention avec le TANGRAM Projet culturel de M PEREZ "mini résidence Musique" dans le cadre du " parcours d'éducation artistique et culturelle" avec une pour financer subvention DAAC de 400 euros (versée le 18/12/2020) pour les interventions d'un musicien en partenariat avec le TANGRAM en AVRIL 2021 - période pouvant être modifiée en fonction des mesures sanitaires dû à la COVID

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/59

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Adhésion au Marché Région Maintenance des exploitations thermiques

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation pour le Proviseur, d'adhérer au groupement de commande de la Région concernant la maintenance des exploitations thermiques. La convention doit arriver prochainement.

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n° 2021/58

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

Tarifs 2021

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable sollicite les membres du Conseil d'Administration afin de recueillir l'autorisation de voter les nouveaux tarifs pratiqués par l'établissement et en particulier le montant de remplacement des cartes Mi-Fare Turboself (5.30€) et des cartes jetables (0.40€).

L'autorisation est soumise aux votes :

Votants : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2021/52

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

2. DBM et DO

Madame la Secrétaire Générale – Agent comptable informe les membres du conseil des DBM suivantes :

DBM et DO pour information :

DBM et DO pour information sur le budget 2020

- DBM 15 Ajustement des bourses scolaire
- DBM 16 Rectification subvention Région (imputation en 0 au lieu de 2)
- DBM 22 : constatation des produits scolaires
- DO 12 : réaffectations de crédits pour financer l'adaptation de la technologie IP pour l'alarme incendie
- DO 13 : suite Rectification subvention Région (imputation en 0 au lieu de 2)
- DO 14 : ajustement de fin d'année pour mandat d'amortissement.

DBM et DO pour information sur le budget 2021

- DBM 1 : suite décalage livraisons (prévues en 2020 et réalisées en 2021), financement de matériel subventionné cuisine et physique chimie.
- DBM 2 : subvention de fonctionnement exceptionnelle pour le micro lycée en attente harmonisation des financements.
- DO 1 : ajustement des crédits pour les lignes de contrats
- DO2 : réunification de lignes créés en doublon (0alim et O denr) en une seule ligne (0denr)

DBM pour vote 2021 :

-DBM 3 pour vote d'un prélèvement sur fonds de roulement pour du matériel commandé en 2020, dont le financement était prévu en 2020 et qui n'a pas été livré ou dont les travaux ont été décalés. Selon les règles comptables, ces opérations doivent être imputées sur le budget 2021.

Cette DBM est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2021/66

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

-DBM 4 pour vote d'une remise gracieuse de 106,07€ pour l'élève Kuchysky Olexandre qui n'a pas pu être pris en charge suite au décalage des dates sur le fonds social.

Cette DBM est soumise aux votes :

Votant : 22

Abstentions : 0

Bulletins nuls : 0

Pour : 22

Contre : 0

Refus de prendre part au vote : 0

T

Acte n°2021/68

La proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents

III – ORGANISATION SCOLAIRE

1. PROPOSITION MODIFICATIONS HORAIRES :

Monsieur DIOT propose des nouveaux horaires de l'établissement en allongeant la journée de 30 minutes afin de positionner 9 créneaux dans la journée. Les élèves termineraient donc à 18H30 le soir.

Madame LAGOUELLE, représentante des personnels de l'enseignement précise que les derniers bus région sont à 18h40. Madame FOSSEY, représentante des personnels de l'enseignement précise que certains élèves ont plus d'une heure 30 de trajet.

VOTE

La proposition du changement d'horaires est soumise aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 4	Bulletins nuls : 0
Pour : 9	Contre : 9	Refus de prendre part au vote : 0

Acte n° 2021/

La proposition est refusée à la majorité des membres présents.

2. REPARTITION DE LA DOTATION HORAIRE GLOBALE 2021-2022 :

A. LES EFFECTIFS :

Le Proviseur rappelle que la DHG est le nombre d'heures d'enseignement allouées par semaine. Elle est calculée par le Rectorat en fonction des structures et des effectifs.

Pour 2021/2022, les prévisions d'effectifs sont stationnaires.

Niveau seconde : effectif prévisionnel de 408 élèves et 12 divisions.

Niveau première : Effectif prévisionnel de 302 élèves, 9 divisions en voie générale et 4 divisions en STMG.

Niveau terminale : Effectif prévisionnel de 296 élèves, 9 divisions en voie générale et 5 divisions en STMG.

Enseignement supérieur : 336 étudiants (BTS, DCG, CPGE).

Ces effectifs ont donc un impact sur le volume global alloué : 2074,41h. Ce volume d'heures se décompose en 1835.30 heures poste et 239,11 HSA.

Une enveloppe de 220 HSE est allouée dont l'utilisation relève de l'autonomie de l'établissement.
Un fonctionnement différent sera proposé pour le SNT.

B. OPTIMISATION DES MOYENS

OPTIONS :

Le Proviseur explique que le Russe est amené à ne plus être enseigné au lycée Aristide Briand. Les élèves de Terminale pourront encore en bénéficier à la rentrée prochaine.

L'option musique est enseignée dans les classes de première et terminale, ainsi que la spécialité, avec 7 ou 8 élèves l'année prochaine avec des groupes autonomes, ce qui permettra la création d'un poste de professeurs.

L'enseignement de spécialité LLCA (Latin) ne représente pas de dépense pour l'établissement du fait d'un accompagnement académique.

L'enseignement italien LVB sera arrêté au lycée Aristide Briand pour les élèves entrant en seconde car cet enseignement est déjà assuré au lycée Modeste Leroy. Les élèves de 1^{ère} et Terminale poursuivront cet enseignement.

DNL :

Concernant les sections européennes, le nombre d'heures de DNL avait été réduit en 2020. 1 heure va pouvoir être remise pour chaque groupe de la Seconde à la Terminale.

Le proviseur rappelle que les temps partiels sont pris en compte dans la répartition de la DHG.

Suite à une récente réunion, l'organisation de l'enseignement de SNT sera modifiée et coutera dorénavant 2heures/professeur au lieu de 2.5heures. Madame LAGOUANNELLE pose la question sur le devenir des heures ainsi économisées. Monsieur DIOT répond que ces heures seront répartis en fonction des besoins exprimés.

MOTION

Madame LAGOUANNELLE, représentante des personnels d'enseignement donne lecture au nom des deux listes d'une motion émanant des enseignants et des parents d'élèves expliquant le refus de voter la DHG. Leur position concerne le ration HP/HSA, la suppression de postes. L'objet de cette motion est surtout de demander la conversion de 10 HSA en HP.

Monsieur DIOT souhaite rectifier deux points, à savoir que la fermeture du poste spécifique anglais Est dû au peu d'heures en anglais pour les CPGE ; la fermeture de la LVB italien fait partie d'une stratégie. Il est important d'attirer des élèves sur le lycée sur d'autres spécialités rares comme la musique.

VOTE

Le projet de ventilation des heures de la DHG 2021-2022 et la gestion des écarts présentés par M. le Proviseur est ensuite soumis aux votes :

Votants : 22	Abstentions : 4	Bulletins nuls : 0	
Pour :10	Contre : 8	Refus de prendre part au vote : 0	T

Acte n° 2021/60

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

3. AMBITION NUMERIQUE EDUCATIF

La Région Normandie s'engage pour construire un environnement numérique propice aux lycéens, en souhaitant mettre à disposition à la rentrée scolaire 2021-2022 un équipement informatique individuel pour chaque élève de seconde, avec une évolution des services de l'ENT, et le déploiement des infrastructures Wifi dans les lycées. L'adhésion de la communauté éducative, déterminante pour la réussite de ce projet au bénéfice des élèves et des enseignants, est soumise à l'approbation du Conseil d'Administration.

A l'issue des 3 ans, les élèves pourront soit restituer l'ordinateur soit l'acquérir à moindre coût. Les lycéens seront consultés à ce sujet.

Monsieur DIOT informe les membres du Conseil d'Administration qu'un Conseil pédagogique sera réuni prochainement afin de réfléchir sur les modalités d'utilisation des ordinateurs en classe.

Monsieur DIOT précise également la nécessité de traçabilité des connexions afin de savoir qui se connectera en wifi par le biais du compte ENT. Toutes les personnes au sein de l'établissement pourront se connecter au réseau wifi.

Ce projet pourrait permettre également d'acquérir des manuels numériques moins chers à l'achat que les manuels papier. Une concertation avec les fédérations de parents ainsi que les équipes pédagogiques devra être organisée. Des manuels numériques pourraient être utilisés uniquement pour certaines disciplines ou par niveau.

Monsieur LEVEQUE fait remarquer les difficultés sur la santé de l'élève dues au transport d'un ordinateur ainsi que leurs manuels toute la journée dans l'enceinte de l'établissement. Monsieur BOULET propose de demander à la Région de disposer de casiers. Monsieur DIOT n'est pas favorable en raison des vols possibles. Par ailleurs, Monsieur DIOT précise que les élèves n'auront pas forcément besoin d'utiliser l'ordinateur en classe à chaque cours et ainsi avoir une utilisation restreinte des écrans. Il précise que ce sera à l'équipe pédagogique de poser un cadre avec leurs élèves qui, de ce fait, n'apporteront pas nécessairement leur ordinateur en classe chaque jour.

Madame LAGOUANNELLE aurait souhaité disposer de plus d'informations en amont du Conseil d'Administration que le simple courrier reçu de la Région. Celle-ci demande si un paramétrage sur les ordinateurs sera possible afin d'installer des logiciels. Monsieur DIOT affirme que des ressources libres pourront être installées par les élèves et un accompagnement auprès des élèves sera mis en place sachant qu'aujourd'hui les élèves bénéficient d'1 heure 30 de SNT par semaine, qui s'apparente à un cours de culture numérique.

Les enseignants bénéficieront d'un accompagnement à l'utilisation du nouvel ENT et aux possibilités d'utilisation des ordinateurs portables en classe. La DRANE est en train de produire des ressources et Canopé va organiser 80 ateliers de formation sous forme de webinaires.

Les 3 axes du projet « ambition numérique éducatif » sont soumis au vote pour approbation :

- La volonté de s'inscrire dans le projet « ambition numérique éducatif » porté par la Région Normandie,

Votants : 22
Pour : 21

Abstentions : 1
Contre : 0

Bulletins nuls : 0
Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2021/63

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

- l'utilisation de l'ordinateur portable individuel de chaque lycéen dans le lycée et en classe à la demande des enseignants,

Votants : 22
Pour : 20

Abstentions : 1
Contre : 1

Bulletins nuls : 0
Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2021/65

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents

- Le déploiement raisonné d'un réseau wifi dans l'établissement dans les trois prochaines années.

Votants : 22
Pour : 18

Abstentions : 3
Contre : 1

Bulletins nuls : 0
Refus de prendre part au vote : 0

NT

Acte n° 2021/67

La proposition est adoptée à la majorité des membres présents.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Les membres de conseil d'administration n'ont pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.